

**Sommaire**

- 1 > Refondation de l'Ecole :
la vigilance s'impose !
- 2 > Idéologie et avenir des jeunes
- 3 > Un peu moins détruite de
l'intérieur mais toujours aussi
transparente
> Violences scolaires : il faut agir !
- 4 > En direct des CPC :
CPC n°12 - Communication
graphique et audiovisuel
- 5 > CPC n°16 - Services administratifs
et financiers
- 6 > Congé de solidarité familiale :
du nouveau !
> Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Refondation de l'Ecole : la vigilance s'impose !

Après l'interruption des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) pendant la concertation de l'été et de l'automne dernier, le travail a redémarré, aboutissant par exemple à l'examen de vingt-deux textes au Conseil Supérieur de l'Education du 21 mars (CSE). En parallèle, des groupes de travail ont été initiés au niveau national sur les thèmes majeurs que sont l'éducation prioritaire, le décrochage scolaire, et le collège.

Pourtant la loi de refondation de l'Ecole de la République vient d'être votée en première lecture au parlement avec des amendements qui la dénature et qui vont pour le moins à l'encontre de l'intérêt des jeunes et de leurs enseignants. Pourtant le suivi de la mise en œuvre de la réforme des GRETA qui se passe bien au niveau national reste très obscur en académie. Pourtant le Contrôle en Cours de Formation (CCF) dont l'efficacité n'est pas prouvée perdure et s'étend même sous d'autres dénominations dans la voie générale. Pourtant la consultation sur les classes préparatoires aux Grandes Ecoles est initiée dans des conditions pour le moins étranges, sur la base de critères abscons.

Si une impulsion encourageante a été fournie en 2012, suscitant des attentes fortes, la refondation sera jugée à l'épreuve des faits. Le SNALC-FGAF fera donc preuve de la plus grande vigilance dans l'examen des décrets.

Anne-Marie LE GALLO-PIEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Idéologie et avenir des jeunes



Le début du vote de la loi de refondation comporte la suppression de l'apprentissage dès 14 ans, adopté en 2011 mais jamais appliqué.

Cette suppression est révélatrice de l'image de l'apprentissage et des métiers de l'artisanat ou de l'industrie. Si nous nous inscrivons en faux contre ceux qui prétendent que l'apprentissage serait la solution à

tous les maux du chômage des jeunes et éliminerait les sorties de formation initiale sans diplôme, **nous défendons depuis toujours la possibilité de réaliser des parcours diversifiés, y compris par l'apprentissage précoce.**

Cette suppression affecte aussi bien les jeunes peu ou pas du tout attirés par l'école, c'est-à-dire par ce toujours sacro-saint collège unique, que les mordus ou les impatientes de mettre la main à la pâte qui ne supportent pas d'attendre dans cette institution fourre-tout. Ils sont de toute façon très peu nombreux à 14 ans, mais bien plus à 15 ans.

Au lieu de nous lamenter sur le taux scandaleusement élevé de nos jeunes chômeurs et d'envier les voisins qui s'en sortent mieux, nous serions bien inspirés de comparer et d'en tirer des conséquences. **Ou bien nous sommes capables de proposer (pas d'imposer) rapidement des solutions préprofessionnelles concrètes dès qu'elles sont attendues, souhaitées et raisonnables, ou bien nous repoussons les limites de la scolarité obligatoire encore au-delà d'une limite d'âge fixée par l'idéologie qui présente le travail comme une damnation.**

Lorsque cette possibilité d'apprentissage précoce fut adoptée, en 2011, on a vu dans une salle des professeurs l'inscription suivante : " *Ils vont renvoyer les enfants à la mine !* " *Germinal*, le retour ? Sans rire : quelqu'un a ajouté en dessous " *il n'y a plus de mine en France* ". Cette précision était certainement utile tant l'aveuglement idéologique peut conduire à préférer n'importe quoi.

La vraie question concernant l'apprentissage d'un métier ne se limite pas à l'âge du début possible. Elle s'inscrit dans une démarche sociale globale : quels apprentissages s'adressent à des tout jeunes (14-15 ans), à des moins jeunes (16-17 ans), à des jeunes adultes (18 ans et plus) ? Pas question de faire l'impasse sur les connaissances fondamentales, garanties pour chacun d'une possibilité d'une formation continue au cours d'une carrière qui sera nécessairement ponctuée de réorientations au gré des évolutions technologiques. Pas question non plus de placer un gamin immature dans une situation dangereuse, nécessitant la présence constante d'adultes, des mesures inhabituelles de protection etc. insupportables pour une entreprise parce que coûteuses et complexes. Du reste, les entreprises françaises ne sont généralement pas réputées pour leur disponibilité éducative. Hélas, les lycées professionnels n'ont pas toujours la capacité d'accueil souhaitable pour certaines formations très demandées : on assiste alors à une sélection drastique des dossiers mais aussi – et c'est plus grave – à l'embauche d'étrangers encore jeunes mais déjà formés... tandis que nos jeunes candidats sont réexpédiés dans la voie générale avec l'insuccès que l'on sait.

L'apprentissage en service public

La France est riche, certains pensent même " trop riche " de son service public où travaillent 5,2 millions de fonctionnaires.

Pourquoi n'est-il pas possible d'effectuer un apprentissage en service public ? Un élève de 15 ou 16 ans, de bon niveau, attiré par " les impôts " ou par " l'hôpital " ou par " la police " aimerait certainement y passer trois années de formation, avec la rétribution normale de l'apprenti, puis se présenter à un examen/concours spécifique pour pérenniser sa situation, avant peut-être de lorgner vers les concours internes. Il serait placé dès 18-19 ans, avec toutes ses chances de promotion ultérieure. Nous savons par exemple qu'un flux notable de jeunes dans la voie professionnelle se situe précisément dans le tertiaire : cette voie d'intégration progressive du service public ne serait-elle pas judicieuse pour des jeunes dont on sait qu'ils ont du mal à trouver un emploi après leur formation ? En outre, dans la Fonction publique on est loin de sous-traiter toutes les tâches d'entretien ou de suivi technique : accueillir des jeunes en cours de formation initiale en stage ou en apprentissage serait pertinent dans les services techniques des communes, par exemple. A condition naturellement d'autoriser les tuteurs à passer du temps auprès des jeunes en formation et à condition que les entités publiques concernées disposent des moyens pour financer la rémunération des apprentis. Ce sont d'ailleurs ces deux conditions essentielles qui justifient la réticence de beaucoup d'entreprises à l'égard de l'accueil de jeunes en stages ou en apprentissage.

Au lieu de cela, d'aucuns continuent à faire miroiter *urbi et orbi* quelques grandes écoles, auxquelles nous avons raison de tenir (spécificité française), mais qui ne s'adressent évidemment qu'aux meilleures " bêtes à concours ", c'est-à-dire à un petit nombre. Et surtout, **les familles persistent à refuser pour leurs enfants des formations professionnelles ou technologiques au profit de formations générales** pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement " d'appétence " pour reprendre un vocable à la mode, autrement dit pour **lesquelles** ils n'ont aucun attrait et où ils ont toutes les chances d'essuyer un échec.

L'apprentissage est plutôt mal vu et par voie de conséquence la voie professionnelle dans son ensemble. Il semble que cette mauvaise réputation de l'apprentissage daterait de 1919 : beaucoup d'hommes étaient morts, surtout des jeunes ; les femmes qui avaient remplacé une partie des hommes disparus exécutaient des tâches subalternes. Se préparer à exécuter ces tâches subalternes par l'apprentissage ne présentait donc pas d'attractivité sociale particulière. Les jeunes garçons qui avaient survécu ou échappé à la guerre étaient donc encouragés vers " mieux " et ceux qui le pouvaient remplissaient leurs parents de fierté.

La lointaine conséquence de cette image dégradée de l'apprentissage, du moins en France, s'accompagne aujourd'hui d'un constat douloureux : certains personnels passés par le CAP sont souvent mal payés et cela n'incite pas à les suivre ; du coup, ces tâches mal payées sont " réservées " aux populations défavorisées d'immigrants, jusqu'à ce qu'elles aussi souhaitent que leurs enfants y échappent, etc.

Encourager les jeunes à aller aussi loin que possible dans l'éducation concerne évidemment le système scolaire dans son ensemble : de la voie générale à la voie professionnelle en passant par tous les types d'alternance. Il s'agit donc avec pragmatisme d'offrir à tous et chacun dès le plus jeune âge la possibilité de se former en fonction de ses goûts, et de ses aptitudes sans a priori, y compris par le biais de l'alternance en service public.

Hervé GARLET
Académie de Toulouse

Un peu moins détruite de l'intérieur mais toujours aussi transparente

Il y a quelques semaines (cf. Tribune libre QU n°1354), j'osais briser l'omerta en évoquant ma souffrance physique et morale après une agression violente subie de la part d'un élève. Je disais mon incapacité de retourner au lycée tant que l'agresseur y était, et mon impression d'être transparente au regard de ma hiérarchie devant l'absence de sanction immédiate à son encontre.

Il m'a fallu près de deux mois pour vivre à nouveau normalement.

Aujourd'hui, je me sens transparente au regard de l'administration !

- Alors que je me suis arrêtée le moins possible, et par périodes non consécutives, on m'invente des périodes d'absence et on prétend m'enlever plusieurs jours de traitement alors que la journée de carence ne s'applique pas aux accidents du travail : il semblerait que le logiciel de saisie des absences ne comporte pas de case pour les accidents du travail !

- Alors que j'ai dû faire l'avance des frais liés aux multiples soins dont j'ai eu besoin, on me dit ne pas connaître mon nom, on me réclame mon livret de famille et on me refuse les remboursements que je demande car j'ai utilisé ma carte vitale (notamment aux urgences) et je n'ai pas fait établir les factures au nom du Rectorat. En d'autres circonstances, cette accumulation pourrait prêter à rire.

Alors que je croyais sortir la tête de l'eau, j'ai l'impression qu'on me noie derechef !

Et le pire est que les employés qui émettent des demandes incongrues ne font que le travail qu'on leur demande consciencieusement.

Mon conseil : **efforcez-vous de ne rien payer** et de faire établir au nom du Rectorat toutes les factures de vos soins et de les lui faire adresser directement. Il va de soi que ce n'est pas si simple pour garder de bons rapports avec les praticiens qui risquent d'attendre très longtemps le règlement de leurs prestations...

Une adhérente

Violences scolaires : il faut agir !

Le SNALC-FGAF a pris connaissance de l'enquête de victimisation et climat scolaire auprès des personnels du second degré, ainsi que du point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la question de la violence scolaire. **Les chiffres sont alarmants** : un élève sur 20 – c'est-à-dire plus d'un élève par classe – se dit " harcelé de manière sévère ou très sévère ". Du côté des personnels du second degré, 37.2% sont insatisfaits du climat scolaire de leur établissement, 21.4% perçoivent les relations entre les enseignants et les élèves comme mauvaises et 30.7% déclarent qu'il y a de la violence " plutôt souvent " ou " très souvent " dans leur établissement. **Ce chiffre monte à 62.4% dans l'éducation prioritaire !**

Le SNALC-FGAF demande donc à ce que la question de la violence scolaire, dont plus personne ne peut dire qu'elle est de peu d'importance, soit traitée avec sérieux et sans parti-pris idéologique. Nous voyons déjà resurgir les vieilles recettes : mesures de responsabilisation impossibles à mettre en oeuvre, stigmatisation des exclusions (les victimes apprécieront), association des élèves à l'élaboration des règlements intérieurs (quelle démagogie !). Pourtant, l'introduction réussie de 500 assistants de prévention et de sécurité montre bien que **les questions centrales sont d'une part celle de la cohésion des équipes** (les enseignants doivent être soutenus par leur hiérarchie!) **et, d'autre part, celle de la présence en nombre suffisant d'adultes formés et respectés.** A ce sujet, l'enquête révèle de manière incontestable la catastrophe qu'a constituée la formation des professeurs depuis 20 ans, quelle qu'en ait été la forme. Au moment où les ESPE vont ouvrir leur porte, cette enquête doit permettre au moins de comprendre ce qu'il ne faut surtout plus faire en matière de formation.

Le SNALC-FGAF invite donc le ministre, à l'occasion des discussions qui s'ouvrent sur l'éducation prioritaire, le collège et le décrochage scolaire, à prendre ses responsabilités pour que les élèves et les personnels puissent travailler dans un climat serein et dans des conditions permettant la transmission des savoirs. **Cela passe par des solutions adaptées hors établissement pour la gestion des cas les plus sérieux et par un soutien sans faille aux personnels agressés sur leur lieu de travail.** Si l'on veut la réussite de tous, on ne peut se contenter de bons sentiments : **il faut agir intelligemment et avec fermeté.**

Communiqué remis à la presse le 26 février 2013

En direct des CPC

Compte rendu de la CPC n°12 du 4 février 2013 Communication graphique et audiovisuel



C'est une réunion plénière à l'assemblée très nombreuse qui débute avec 37 participants.

Madame MALICOT, Secrétaire générale des CPC, adresse à l'assemblée un rappel sur le nombre des CPC, leur rôle, leur composition, leur durée. La nécessité du renouvellement de la

Présidence/Vice-Présidence conduit le collège salariés à désigner M. VANTORRE, de la CFDT, comme Vice-Président et le collège employeurs, M. NAVEZ (UNIC), comme Président. Une permutation des rôles est prévue en milieu de mandat.

1/ Présentation pour avis du BEP Photographie (M. BOISSEL – IEN Arts Appliqués)

Une présentation complète nous est faite. C'est un diplôme qui, même s'il peut se suffire à lui-même (l'obtention du BEP n'est pas indispensable à l'obtention du Bac Pro), est intégré dans la possible continuité sur un Bac Pro, notamment quant aux 6 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel, qui sont intégrables dans les 22 semaines nécessaires à l'obtention du Bac Pro correspondant.

Un bémol, cependant : l'apparition du CCF pour les épreuves de Mathématiques et de Sciences Physiques. Madame MALICOT nous précise que ce choix ne dépend pas du référentiel lui-même, mais que l'origine remonte à la création même de tous les BEP.

Quelques membres de la CPC mettent en avant le trop faible impact de l'environnement du numérique, au travers notamment des outils de calibration.

Une seule session annuelle est proposée aux candidats individuels.

Un avis favorable est donné à l'unanimité pour la création du BEP Photographie, pour une mise en œuvre à la rentrée 2013.

2/ Présentation pour avis du BTS Edition (M. VIGNOLLES, IA/IPR Economie Gestion et Mme Brigitte LE BRETHON, IG Economie Gestion)

Une présentation est faite avec une mise en avant importante de l'intervention des professionnels dans la conception de ce BTS, surtout avec le Syndicat National de l'Édition.

Un regret est exprimé quant à la faiblesse de la part du numérique dans l'établissement de ce référentiel, qui reste trop généraliste et trop peu concret. Cette volonté est délibérée de la part des auteurs, de manière à conserver un référentiel durable dans le temps. De plus, le numérique n'est considéré, dans l'état actuel des ventes, que comme une évolution, et non pas une révolution...

D'autre part, des éléments considérés comme anciens, voire désuets par l'auditoire, sont conservés dans ce référentiel (héliogravure, photogravure).

Enfin, des craintes sont émises quant à la proximité de ce BTS et celui du secteur des Industries Graphiques, qui sera prochainement rénové.

Un avis favorable est néanmoins donné, avec 2 voix contre et 2 abstentions. La première session sera prévue pour 2015.

3/ Présentation pour avis du BTS Métiers de l'Audiovisuel avec 5 options (M. CIMELLI, IA/ IPR STI)

Deux modifications importantes par rapport au document proposé :

- modification de quelques savoirs de l'option Métiers du Son,
- dotation, comme auparavant, des 230 heures par option et pour les deux années, pour l'accompagnement des projets de fin d'année et l'accompagnement personnalisé.

Une présentation est faite par Messieurs VANTORRE, AUBERT et CIMELLI axée sur la nécessité de rénovation due à la prépondérance du numérique (HDTV notamment), et à la lourdeur des informations correspondantes au monde de l'audiovisuel. Cette spécificité engendre des savoir-faire spécifiques aux métiers qu'il est important de valoriser professionnellement. L'importance du travail en équipe est également mise en avant. On peut noter une légère réduction de la durée des stages dans ce nouveau référentiel, passant, dans l'ancienne version de 2002, de " 8 à 12 semaines " à une durée comprise, dans le nouveau référentiel, de " 8 à 10 semaines ".

La CPC donne un avis favorable à la création du BTS Métiers de l'Audiovisuel dans ses 5 options, pour une mise en œuvre à partir de la rentrée 2015.

4/ Présentation pour avis des programmes d'enseignement général des brevets des Métiers d'Art (Madame FOUQUAT, Chef de bureau des programmes d'enseignement et Madame BERNA, IEN Arts Appliqués)

Alignement des contenus des Bac Pro rénovés en 2009 et des Diplômes des Métiers d'Art.

Avis favorable de la CPC.

5/ Présentation pour avis des programmes rénovés de Mathématiques des BTS (Madame KERNEUR, MESR et Madame TROCME, Secrétaire Générale Adjointe des CPC)

Peu d'évolutions des contenus.

Avis favorable

6/ Questions diverses

Importance de la CPC dans son rôle uniquement consultatif, mais importance pour M. Le Ministre car présentation des avis dans d'autres instances (CSL, CSE) qui sont à l'origine du délai nécessaire à la mise en Œuvre d'un diplôme.

Prochaine CPC possible, le Lundi 08/07/13.

Bruno CHABANON - Académie Clermont-Ferrand

Compte rendu de la CPC n°16 du 24 janvier 2013 Services administratifs et financiers



1/ BTS Comptabilité et Gestion des Organisations : L'opportunité d'une rénovation du BTS CGO (M. PAGUET, IG)

La méthodologie utilisée pour s'assurer de l'opportunité d'une réforme de ce BTS a consisté à interroger les principaux publics concernés (étudiants

de BTS CGO, professeurs, étudiants de diplôme de comptabilité gestion (DCG) ayant suivi cette formation, anciens étudiants en postes en entreprises ou cabinets, ...) et à enquêter auprès des professionnels (experts comptables, trésoriers d'entreprises, etc.) et auprès des éditeurs de logiciels.

On constate que le premier pallier d'insertion professionnelle des jeunes se situe au niveau du BTS CGO (assistants comptables par exemple) aux dépens des diplômés du seul bac pro compta. Les étudiants de BTS CGO sont appréciés et peuvent poursuivre (DCG en deux ans) ou licence pro.

Leur insertion professionnelle se fait autant en entreprises qu'en cabinets, avec une fluidité de l'un à l'autre suffisante pour justifier un seul diplôme.

Les évolutions actuelles du métier impliquent :

- moins de saisie, plus de contrôle,
- la production d'informations pour les décideurs,
- des capacités de communicants pour rendre lisibles ces informations et assurer un rôle d'interface dans l'entreprise,
- une sensibilisation au contrôle interne et aux différentes normes comptables,
- des compétences juridiques, informatiques accrues et des capacités dans la recherche et la collecte des informations,
- une plus forte professionnalisation.

Presque le moitié des étudiants vient de bac techno, la proportion des baccalauréats généraux baisse au profit des baccalauréats professionnels. Le taux de réussite de ces derniers n'est que de 30%.

Le débouché des bacs pro GA serait plus naturellement le BTS Assistant PME-PMI que le BTS CGO. Il est d'ailleurs ici rappelé par Mme MAHIEUX (DCEFP : Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) que les bacs professionnels ne sont pas voués à la poursuite d'étude.

Il est raisonnable de tabler sur une entrée en vigueur de la réforme décidée à la rentrée 2015, même s'il aurait été souhaitable que cela soit en 2014, année de sortie des nouveaux bacs techno.

Certains membres de la commission regrettent la disparition des BEP et la faible employabilité des titulaires du bac pro compta.

2/ BTS Banque : rénovation présentée par l'Association Française des Banques

Le BTS Banque créé en 2001 a répondu au besoin des banques de disposer d'une formation dédiée aux fonctions commerciales en agence. En effet, environ la moitié des embauches est issue de cette formation. Les évolutions récentes justifient une rénovation du BTS Banque. On citera par exemple l'importance de la banque-assurance, les exigences des régulateurs (notamment la certification AMF obligatoire pour tout personnel en banque), les modifications du jeu de la concurrence, l'émergence de l'environnement multicanal, ... Les réflexions menées conjointement entre la profession bancaire et l'Éducation nationale, entamées dès 2013 devraient aboutir à la proposition d'un nouveau référentiel qu'on peut envisager d'appliquer à la rentrée 2015.

Certains des participants à la CPC craignent que cette réforme éloigne encore plus les bac pro de ce BTS réputé difficile, et marginalise les titulaires du BP Banque (niveau 4).

3/ La réécriture des référentiels de mathématiques en BTS (M. DUTARTE, IPR de mathématiques)

Elle vise à répondre à deux nécessaires prises en compte : la présence croissante de titulaires du bac pro dans les classes de BTS d'une part, la réforme du programme des lycées d'autre part.

L'arrêté en préparation présente et détaille un certain nombre de modules, qui seront ou non intégrés au référentiel de chacun des BTS en fonction des besoins de formation spécifiques.

La nouveauté réside principalement dans la forme : le référentiel détaille des " contenus ", les commente (" commentaires ") et, fait nouveau, en précise les " capacités attendues ".

Seuls le BTS Compta et Gestion des Entreprises et le BTS Services Informatiques des Organisations ont des spécificités telles qu'ils ne sont pas concernés par la présentation faite ce jour en CPC : un retard dans la retranscription en 3 colonnes de ces référentiels spécifiques explique qu'ils ne puissent déjà être présentés ; M. DUTARTE sollicite l'autorisation de la CPC pour mener à terme cette retranscription sans avoir à réunir à nouveau la commission.

Certains membres de la CPC déplorent un tel retard et espèrent qu'à l'avenir de tels retards resteront exceptionnels.

Anne MEVEL
Académie de Lyon

Congé de solidarité familiale : du nouveau !

Nous avons signalé en son temps le décret 2010-209 du 2 mars 2010 qui avait créé une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie. Mais son montant n'avait pas été fixé.

Le " Journal officiel " du 20 janvier 2013 vient de publier un nouveau décret (2013-67 du 18 janvier 2013) précisant les conditions d'attribution du congé de solidarité familiale et de versement de l'allocation journalière.

Le fonctionnaire peut donc désormais bénéficier d'un droit à un congé de solidarité familiale si un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance, " souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou phase terminale d'une affection grave et incurable quelle qu'en soit la cause ".

Il peut demander ce congé pour une période continue d'une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois ou par périodes fractionnées d'au moins sept jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à six mois ou encore en demandant un service à temps partiel dont la durée est de 50, 60, 70 ou 80% du temps plein, mais en sachant que la durée de ce temps partiel ne peut dépasser trois mois, renouvelable une fois. Le congé accordé prend fin trois jours après le décès de la personne accompagnée ou à la demande du fonctionnaire.

L'allocation annoncée n'est versée qu'à la demande du fonctionnaire. Elle est de 53,17€ par jour, mais ce montant est diminué de moitié si le fonctionnaire a pris pour cette raison un temps partiel.

Attention : le fonctionnaire ne peut bénéficier que de 21 allocations au maximum ou de 42 s'il est à temps partiel.

Particularité importante : le congé de solidarité familiale peut être attribué aux agents non-titulaires de l'Etat (décret 2013-68 du 18 janvier 2013) dans les mêmes conditions et les mêmes durées. Mais il est utile de préciser que la durée du congé en question est prise en compte dans l'ancienneté de l'agent et ne peut être déduite des droits à congé annuel.

Frédéric ELEUCHE - Secrétaire national

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- Commission générale de terminologie et de néologie. Vocabulaire de l'environnement et du bâtiment. BO n°12.
- CAP « Marbrier du bâtiment et de la décoration » : création et modalités de délivrance. BO n°11.
- CAP « Tailleur de pierre » : création et modalités de délivrance. BO n°11.
- Baccalauréat technologique. Epreuve d'histoire-géographie dans la série ST2S à compter de la session 2014. BO n°9.
- BTS. Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année. BO n°8.

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcellave Patrice.Leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdte Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaume - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Avvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr	M. Charles Goeftert 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jauhaç 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^e 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Catherine Dubar 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com	(voir col. Président)	(voir col. Président)	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanna@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC - M. Axel Bergeron 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris Boite 126, 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	M. Mathieu Malmauvas SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalreims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	Mme Marie-Françoise Barillot (voir col. Secrétaire)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	M. Pierre Van Ommeslaeghe - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - aptt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][] [][][][] [][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [][][][] [][][][] [][][][]

Nom

.....

[][][][] [][][][] [][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **
AGREGES et PRAG Classe Normale				CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	-14 €	3	139 €	47	-10 €
4	179 €	61	-10 €	4	159 €	54	-7 €
5	199 €	68	-10 €	5	169 €	57	-7 €
6	211 €	72	-10 €	6	179 €	61	-7 €
7	221 €	75	-14 €	7	189 €	64	-7 €
8	228 €	78	-21 €	8	199 €	68	-7 €
9	233 €	79	-30 €	9	209 €	71	-10 €
10	239 €	81	-35 €	10	216 €	73	-12 €
11	245 €	83	-40 €	11	225 €	77	-15 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	-45 €	1 à 7	240 €	82	-25 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjoint administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétaire administratifs (Saenes), Assistants sociaux	90 €
RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)	125 €
Attachés / PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement / Infirmiers	180 €
CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction	250 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %
Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [] €

COUPLE avec : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [] €

